BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 752

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

798 237 756 RCS Saint-Nazaire.
DIGITAL AND CO.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 25000 EUR.
Adresse : 9, rue d'Anjou, 44600 Saint-Nazaire.
Date de commencement d'activité : 17 juillet 2025.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Pour la société absorbante : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : DATA FILIATION, La forme : société par actions simplifiée à associé unique, L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 115 rue d'Aboukir 75002 Paris, Le montant du capital : 61.994 euros, Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 498 469 428 RCS Paris. Pour la société absorbée : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : DIGITAL & CO, La forme : société par actions simplifiée à associé unique, L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 9 rue d'Anjou 44600 Saint Nazaire, Le montant du capital : 25.000 euros, Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 798 237 756 RCS Saint-Nazaire, L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 702.048 €, Passif : 464.480 €, Actif net : 237.568 €. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société NEW DIGITAL OPUS détenant à la date du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion, 100 % du capital de la Société DIGITAL & CO et 100% du capital de la Société DATA FILIATION et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la présente opération constitue une fusion-renonciation intégrale. En conséquence, conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce, l'actif net apporté par la Société DIGITAL & CO ne sera pas rémunéré par l'attribution d'actions de la Société DATA FILIATION, et il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à l'augmentation du capital de la Société DATA FILIATION, ni à l'échange des actions de la Société DIGITAL & CO contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura ainsi pas lieu de déterminer une parité d'échange. Les 25.000 actions de la Société DIGITAL & CO se trouveront annulées du fait de la réalisation définitive de la fusion. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 237.568 €) et la valeur nette comptable des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Mère (soit 495.000 €) constitue un mali technique de fusion de 257.432 €. La date du projet commun de fusion

ou de scission : Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé le 18/07/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris pour la société DATA FILIATION et le 18/07/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire pour la société DIGITAL & CO..

